



CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION 7-209

Séance du 4 décembre 2025

**L'an deux mille vingt-cinq, le 4 décembre
Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-GERVASY, régulièrement
convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la Présidence de Joël VINCENT, Maire**

OBJET DE LA DELIBERATION

**Réalisation d'un Contrat de Prêt transformation écologique avec tarification
bonifiée d'un montant total de 520 000 € auprès de la Caisse des dépôts et
consignations pour le financement de la construction d'une Maison de Services
sur la commune de Saint-Gervasy**

Membres présents : Joël VINCENT, Bernadette FERCAK, François PLAZAS, Marie MARTINEZ, Serge PAREDES, Martine PLOYE, Bertrand CASTANER, Sébastien GIORDANO, Emmanuelle MARTINEZ, Marie-Françoise MARTINEZ, Marie-Louise PEREZ, Alain SOULIE, Jérémie VENTURA.

Membres représentés : Téo MONNIGADON, Denise CLARION, Felix FENELON

Membres absents : Aurore ZACCAGNINI

Nombre de membres en exercice : 17
Nombre de membres présents : 13
Nombre de membres excusés : 4
Nombre de pouvoirs : 3
Date de la convocation : 28 novembre 2025

Secrétaire de séance : Bernadette FERCAK

Rapporteur : Monsieur François PLAZAS

Le rapporteur expose :

Depuis plusieurs années, les praticiens de la commune demandent la réalisation d'un bâtiment pouvant regrouper en un même équipement l'ensemble des activités médicales.

L'intérêt de ce regroupement réside pour les praticiens, en la possibilité de travailler en équipe, d'organiser mieux leur travail et augmenter l'amplitude des présences de médecins. Il permet également de mutualiser certains personnels d'accueil ou de maintenance.

Il réside aussi dans la facilitation de l'accès aux soins pour nos administrés, disposant sur place de la plupart des services de santé nécessaires. Il permet également un suivi pluridisciplinaire sans déplacements et recherche de soignants généralistes.

Le plan de financement de ce projet est détaillé ainsi :

2 lots de ce projet seront vendus en l'état futur d'achèvement (VEFA) pour des montants respectifs de 105 416.66€ HT et 558 666.66€ HT.

Par ailleurs, une demande de fonds de concours a été formulée auprès de la Communauté d'agglomération de Nîmes Métropole pour montant total accepté de 371 356.25€.

Un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et des Consignations est nécessaire pour un montant de 520 000 €.

Ce projet sera affecté au budget annexe locaux commerciaux de la commune afin notamment d'assurer un meilleur suivi budgétaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE

Pour le financement de cette opération, le Maire, est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt pour un montant total de 520 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt : Prêt transformation écologique avec tarification bonifiée

Montant : 520 000 euros

Durée de la phase de préfinancement : 3 mois (PSPL)

Durée d'amortissement : 30 ans

Dont différé d'amortissement : 0 an

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Index : Livret A 1.7%

Taux d'intérêt actuel annuel : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat + 0.5 %

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Amortissement : Prioritaire

Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de délit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

A cet effet, le Conseil autorise Monsieur Joël VINCENT, Maire, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

La secrétaire de séance

Le Maire

Bernadette FERCAK

Joël VINCENT

